

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 10 mars 2022 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Normand St-Amour, préfet suppléant
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Denis Lacasse, membre
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, greffière-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 30. La directrice générale vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16044-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de mars et avril 2022.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16045-03-22

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16046-03-22

**REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES -
FÉVRIER 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 58333 à 58464, totalisant 832 953.71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022. Le chèque numéro 58131 daté du 3 décembre 2021, au montant de 8 445 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 58424 daté du 16 février 2022. Le chèque numéro 58423, au montant de 8 445 \$ n'apparaît pas sur cette liste, car il a été annulé en date du 3 décembre 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 519641 à 519656 (élus), les numéros 519588 à 519640 (employés), et les numéros 519657 à 519709 (employés), totalisant 153 134.90 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16047-03-22

REGISTRE DE CHÈQUES PRÉLÈVEMENTS - FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 155 à 161, totalisant 105 021.71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16048-03-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE -
FÉVRIER 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1391 à 1396, totalisant 831.53 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16049-03-22

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1426 au montant de 273.08 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16050-03-22

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE
VILLÉGIATURE - FÉVRIER 2022**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant le numéro 517 au montant de 204 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16051-03-22

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 5 827.32 \$, incluant les intérêts, au 28 février 2022.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Comité Action Santé
- Dossier Relais pour la vie pour l'année 2024 dans la MRC d'Antoine-Labelle
- Rencontre prévue le 11 mars 2022 avec Mme Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle et le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides | Dossier Action Santé.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Administration générale :

- Réception des listes de vente pour non-paiement de l'impôt foncier du 12 mai 2022 | 19 février 2022
- Préparation de la liste officielle quant à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier

Ressources humaines :

- Accueil de M. Arnaud Vigouroux au poste de chargé de projet – PADF | 11 février 2022
- Accueil de Mme Joelle Lafrenière au poste de chargée de projet – Agent de vitalisation | 7 mars 2022
- Comité de gestion 9 mars 2022
- Remplacement temporaire poste direction générale adjointe & greffière-trésorière adjointe
- Remplacement poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM

(bureau)

- Remplacement poste de greffière adjointe à la Cour municipale

Informatique :

- Échanges Vumétric et Okiok politique utilisation système informatique

Ingénierie:

- Rencontre avec le service d'ingénierie | 15 février 2022 et 8 mars 2022

Communications et marketing territorial :

- Fin du séjour d'Olivia Leclerc dans le cadre du mois en télétravail | 28 février 2022

Comité jeunesse :

- Comité jeunesse AD_Vision | 15 février 2022

Culture (EDC):

- Démarrage projet de réalisation de la politique culturelle et du patrimoine | 23 février 2022

Patrimoine immobilier :

- Comité régional du patrimoine (programmation projets) | 15 février 2022

Vitalisation :

- Transmission des projets recommandés par le CM au MAMH
- Préparation reddition de compte
- Préparation du comité consultatif
- Début de la transmission des ressources
- Préparation offre d'emploi pour remplacement temporaire
- Reddition de compte FRR volet 4

SGIRN :

- Comité de suivi PADF avec les partenaires | 17 février 2022

IHV :

- Analyse et vérifications des possibilités suivant annonce de Trispec
- Préparation rencontre de mise à jour conseil de la MRC de février 2022
- Discussion avec CTAL pour commande nécessaire
- Rencontre de mise à jour avec le secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité | 10 mars 2022

Aménagement :

- Commission d'aménagement | 17 février 2022

Autres :

- Rencontre trimestrielle de la table RH | 17 février 2022
- CA du TACAL | 17 février 2022
- Rencontre COVID Laurentides | 21 février 2022
- Séance de travail et séance du Conseil de la MRCAL | 22 février 2022
- Rencontre DG8 | 25 février 2022
- Réception et courriel quant à l'arrivée de nouveaux tests COVID pour les municipalités
- Échange avec le MTQ quant à la rencontre concernant le pont du km 198 et retour sur la résolution | 28 février 2022

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

Ville de Rivière-Rouge	Adoption du règlement numéro 2022-425 relatif aux animaux domestiques Résolution 009/12-01-2022
Commission mun. du Québec	Annonce d'un audit de conformité dans votre MRC et validation des résultats
MAMH	Séance d'information sur le fonctionnement d'une MRC
MAMH	CDESL – Entente sectorielle
Recrutement RLTP	Demande d'information Liste des rôles d'évaluation MRC d'Antoine-Labelle
MAMH	Accusé réception – MRC d'Antoine-Labelle – Règlement no 510
Municipalité d'Inverness	Impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions
Municipalité d'Inverness	Entretien de la végétation des fossés et des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale – Résolution d'appui
RIDL	Consultation – Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la RIDL
MAMH	Entente Connexion Laurentides signée
MELCC	Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
MAMH	Transmission de l'attestation de l'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis
Espace MUNI	Appel de projets Voisins Solidaires – Soutien financier aux municipalités et aux MRC du Québec
MRC d'Argenteuil	Résolution 22-01-012 – Acquisition d'orthophotos en 2022
SHQ	États des débours et des encaissements 2021
FQM	Transfert de 5 000 emplois en région
MSP	Adoption du schéma révisé à la suite de l'attestation de la Ministre
MTQ	Rencontre entre les intervenants de la MRC Antoine-Labelle et le MTQ
MEI	Nouvelle convention MEI-MCE-MRCAL Convention de subvention dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada volet infrastructures des collectivités rurales et nordiques (Brancher Antoine-Labelle) – Pour signature
FLI	PAUPME – Avenant 10 – Contrat de prêt
MCC	Correspondance du ministère de la Culture et des Communications Aide financière supplémentaire
Trispec	Augmentation Covid Document ADM-27-2018
PAEE Lac Lynch	Correspondance - Fondation de la MRC pour l'environnement

SHQ	Fermeture de la programmation 2021-2022 des programmes d'amélioration de l'habitat
MEI	PAUPME - Date limite pour les demandes de fonds supplémentaires des MRC
MTQ	PADTC-Volet 2 Année 2021- MRCAL – Accusé réception
MTQ	PADTC- Volet 2 Année 2022 – MRCAL – Accusé réception

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16052-03-22

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 10 février 2022 au 10 mars 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16053-03-22

ORIENTATIONS QUANT AU MAINTIEN DE LA MAISON DU PACIFIQUE À NOMININGUE

ATTENDU qu'en vertu du bail de 60 ans signé avec le ministère des Transports du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune et du ministère des Affaires municipales le 5 juillet 1994, la MRC d'Antoine-Labelle est responsable de l'entretien de la Maison du Pacifique située au 191, rue des Groseillers à Nomingue;

ATTENDU la permission d'occupation signée le 1^{er} juin 2011 entre la MRC et l'électricien Gaétan Bouchard Inc.;

ATTENDU le rapport d'inspection de la visite effectuée le 29 septembre 2021 par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) mentionnant des travaux à effectuer afin d'améliorer la sécurité des lieux;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe de la MRC d'Antoine-Labelle à procéder à la résiliation de la permission d'occupation convenue entre la MRC d'Antoine-Labelle et l'électricien Gaétan Bouchard Inc.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à veiller à ce que les lieux soient sécurisés et qu'aucun travaux d'amélioration ne soient apportés à la Maison du Pacifique avant qu'une nouvelle orientation ne soit prise par la MRC et d'en informer la MMQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16054-03-22

VÉRIFICATION D'INTÉRÊT QUANT À LA MAISON DU PACIFIQUE À NOMININGUE

ATTENDU la résolution MRC-CA-16053-03-22;

ATTENDU que la Maison du Pacifique présente certaines caractéristiques patrimoniales;

ATTENDU que la Maison du Pacifique n'est présentement pas admissible au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

(PSMMPI), mais qu'il y aurait possiblement lieu de la rendre admissible éventuellement;

ATTENDU que la Maison du Pacifique est située sur le territoire de la municipalité de Nomingue;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe à valider l'intérêt de la municipalité de Nomingue envers cette propriété.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16055-03-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY
QUANT À UNE ZONE TAMPON SUR LA ROUTE 117**

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Lac-Saguay quant à une zone tampon sur la route 117, aux termes de la résolution 2021-12-06;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle lors de la rencontre du 10 février 2022;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Lac-Saguay quant à la demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'ajouter une zone tampon de 70 km/h, aux entrées Nord et Sud de la route 117 dans la municipalité de Lac-Saguay.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16056-03-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC AVIGNON QUANT À LA
DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME DE
TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR
BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) DU
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC Avignon quant à la demande de prolongation du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que les municipalités ne peuvent atteindre les cibles de gestion fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique sans le soutien financier des instances gouvernementales, et que de ne pas les rencontrer entraîne des pertes financières et un coût écologique importants;

ATTENDU que la mise en place d'une plateforme de compostage, qui est l'infrastructure de traitement des matières putrescibles la plus répandue au Québec, représente un investissement considérable, de l'ordre de plusieurs millions de dollars, dépendamment du volume transformé, que les municipalités ne peuvent financer sans bénéficier du programme de subvention;

ATTENDU que la date limite pour le dépôt de l'avant-projet au PTMOBC est fixée au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2022 pour le dépôt du projet et que de nombreuses étapes administratives ajoutent des délais supplémentaires pour l'obtention de la subvention (autorisation auprès du MELCC, devis de compostage, tests de composition des sols, tests de dispersion des odeurs, etc.);

ATTENDU que le contexte sanitaire de la COVID-19 engendre une pression importante sur le marché de la construction rendant difficilement réalisable la rencontre du déroulement des étapes liées à la demande de financement PTMOBC;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle appui les démarches de la MRC Avignon quant à la demande au Conseil du trésor de donner aux municipalités les moyens financiers d'atteindre les cibles de gestion auxquelles elles doivent se conformer en prolongeant le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN CITOYEN QUANT À L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE LAVE-VITRE DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Les membres prennent connaissance de la demande d'un citoyen quant à l'implantation d'un service de lave-vitre dans les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle. Des échanges suivent et certains membres exposent que ces stations existent chez des entreprises privées chargées de la distribution d'essence ou dépanneur. Il est convenu d'inviter le citoyen à solliciter des entreprises privées afin qu'elles puissent offrir ce service.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16057-03-22

LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Il est de plus résolu que la MRCAL joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

Il est de plus résolu que la MRCAL demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

Il est de plus résolu que la MRCAL invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

Il est de plus résolu que la MRCAL déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16058-03-22

APPUI QUANT AU DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)

ATTENDU que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) procède à une consultation auprès des milieux représentatifs des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et de la MRC d'Antoine-Labelle afin de recommander au gouvernement le nom de personnes afin de pourvoir un poste visant à représenter les milieux socioéconomiques au sein de son conseil d'administration;

ATTENDU l'intérêt du préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, M. Daniel Bourdon, à siéger au sein du conseil d'administration de l'UQAT;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de soumettre la candidature du préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, M. Daniel Bourdon, afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, les activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite et l'équilibrage des rôles 2023-2024-2025.

RAPPORT DU SERVICE D'INGÉNIERIE

La directrice générale informe les membres du comité administratif des dossiers en cours au service d'ingénierie, M. Pier-Luc Pouliot, CPI au sein de la MRC d'Antoine-Labelle, assurant la coordination des projets ayant préparé un résumé des activités.

Projets en cours :

- 2020-KIA-01 : Chemin de la Lièvre ($\pm 2,8$ km)
- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau ($\pm 1,8$ km)
- 2020-CSP-01 : Chemin Tour du Lac David Nord (Traitement de surface $\pm 1,7$ km)
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1 ($\pm 5,4$ km)
- 2020-NOM-04 : Chemin des Faucons ($\pm 11,4$ km)
- 2021-MSM-03 : Chemin Tour du Lac Gravel - Phase 3 ($\pm 2,3$ km)
- 2020-SALDI-02 : Chemin de Kiamika ($\pm 1,3$ km)
- 2021-SALDI-02 : Chemin Tour du Lac - Phase 2 ($\pm 2,9$ km)
- 2021-SALDI-01 : Chemin Diotte ($\pm 2,9$ km)
- 2020-NOM-02 : Chemin des Geais-bleus et des Bouleaux ($\pm 4,4$ km)
- 2021-MAC-02 : Chemin de la Baie Claire et chemin du Lac Caché ($\pm 1,8$ km)

Le dernier mois, les travaux du service ont consisté à préparer les documents pour les appels d'offres regroupés de laboratoire et de surveillance ainsi que de passer en revue les projets suivants avec M. Lussier de la FQM :

- 2020-KIA-01 : Chemin de la Lièvre ($\pm 2,8$ km)
- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau ($\pm 1,8$ km)
- 2020-CSP-01 : Chemin Tour du Lac David Nord (Traitement de surface $\pm 1,7$ km)
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1 ($\pm 5,4$ km)
- 2020-NOM-04 : Chemin des Faucons ($\pm 11,4$ km)
- 2020-NOM-02 : Chemin des Geais-bleus et des Bouleaux ($\pm 4,4$ km)

La conception a été ajustée au besoin et les devis ont été travaillés au goût de M. Lussier. Il reste encore quelques vérifications à faire pour certains projets, mais ces derniers seront prêts prochainement. Actuellement, 4 projets ont été soumis pour commentaires finaux des municipalités et seront lancés sous peu en appel d'offres.

Pour le prochain mois, les travaux consisteront à émettre les plans et devis pour soumissions en vue de leur dépôt sur SEAO et de poursuivre les revues de conception pour les projets en cours et les suivants :

- 2021-MSM-03 : Chemin Tour du Lac Gravel - Phase 3 ($\pm 2,3$ km)
- 2020-SALDI-02 : Chemin de Kiamika ($\pm 1,3$ km)
- 2021-SALDI-02 : Chemin Tour du Lac - Phase 2 ($\pm 2,9$ km)
- 2021-SALDI-01 : Chemin Diotte ($\pm 2,9$ km)
- 2021-MAC-02 : Chemin de la Baie Claire et chemin du Lac Caché ($\pm 1,8$ km)

Les appels d'offres regroupés ont été publiés le 17 février 2022 et l'ouverture des soumissions est prévue pour le 14 mars. Les municipalités participantes aux appels d'offres regroupés sont :

- Chute-Saint-Philippe;
- La Macaza;
- Mont-Saint-Michel;

- Nomingue;
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16059-03-22

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8814 à 8827, totalisant 39 218.66 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16060-03-22

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 37 à 38, totalisant 3 940 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 28 février 2022.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Rencontre MERN et MFFP – projet PATP (PADF-vision municipale (14 fév.)
- Laurentides j'en mange (15 fév.)
- Comité régional du patrimoine (15 fév.)
- Rencontre des inspecteurs (16 fév.)
- Comité de suivi PIACC (16 fév. et 9 mars)
- Commission d'aménagement (17 fév.)
- CAR – AMGT / MAMH (17 fév.)
- EPSJ salon de l'emploi – implication de L'ARTERRE (22 fév.)
- TGIRT sud (23 fév.)
- Conférence / gestion des milieux aquatiques en forêt (24 fév.)
- COBALI -gestion des eaux de pluie (24 fév.)
- OBV Laurentides - Atelier régional PRMHH (24 fév.)
- Formation sur le nouveau régime transitoire – rives et littoral (28 fév.)
- Rencontre de travail TIAN / MERN (8 mars)
- Comité de gestion (9 mars)
- Rencontres appréciation de rendement SAT

Parcs régionaux

SDRK :

- CA (15 fév.)

Aménagement du territoire

- Dossier agricole Lac-du-Cerf (CPTAQ) : délai octroyé par la CPTAQ, attente d'un retour de la municipalité;
- PIACC : rapport MAMH – reddition de compte et avancement des travaux;
- TIAM : démarche d'accompagnement avec le MERN, révision des critères périmètres urbains et agricole prioritaire;
- SADR 3e génération : Poursuite des travaux (chap. 12 et 14);
- PDZA : Planification atelier plan d'action et préparation consultation publique;
- PRMHH : Orientations et objectifs de conservations chapitre Diagnostic en révision
- FARR milieux naturels : début du mandat avec COBALI/RPNS, octroi du contrat pour inventaire MH en PU.
- Préparation de la rencontre parcs régionaux du 24 mars
- Dossier dérogations mineures (PL 67)

Gestion (ententes et conventions)

Baux de villégiature / sable et gravier

- Dossier Norascon : rencontre MERN/renouvellement du BEX
- Tirage au sort 2022 / MERN

Territoire public intramunicipal

Volet forestier :

- Suivi des travaux de récolte au chantier Lac Lafleur
- Planification 2022-2023, analyse cartographique, compilation des données d'inventaire

Volet foncier :

- Dossiers acéricoles : démarrage et agrandissements
- Échange de terrain à NDP – envoi au MERN pour autorisation

TNO

- Planification printanière (absence de l'inspecteur)
- Dossier d'infraction en cours
- Travaux poste La Vérendrye

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

SUJET

CPTAQ

Dossier 431709_Ferme-Neuve

MAMH

Reddition de comptes de la zone d'intervention spéciale

Mun. Nomingue

(3) Demandes de PPCMOI

MELCC
protégées)

Annonce de territoires mis en réserve (aires

Ass. des résidents des Lac

des Cornes, Pérodeau et Vaillant	Correspondance au Club Enduro Kiamika_ Préoccupation des activités annuelles de randonnées d'enduro Cross autour des lacs de la municipalité de Chute-Saint-Philippe
MELCC	PAEPRMHH-Prog. Aide élaboration plan régional milieux humides et hydriques – Possibilité de demande de délai
MERN	Avis de regard aux pouvoirs prévus aux articles 142.0.1 et 142.0.2 de la Loi sur les mines

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16061-03-22

REDDITION DE COMPTE 2021 - ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE

ATTENDU le décret 817-2019 publié le 15 juillet 2019 à la Gazette officielle du Québec pour la mise en place d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables;

ATTENDU que le décret prévoit qu'une reddition de compte doit être effectuée par la MRC auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) démontrant l'administration de la ZIS effectuée sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que le rapport présente l'état de la situation sur le territoire au 1er janvier 2022;

ATTENDU que les municipalités visées par la ZIS ont soumis au service de l'aménagement du territoire, l'information nécessaire pour produire cette reddition de compte;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport présentant l'état de la situation au 1er janvier sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et transmettre le tout au MAMH conformément aux dispositions du décret 817-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16062-03-22

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANCOIS QUANT À LA LOI 103 SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS – SUIVI

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François quant à la loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions, aux termes de la résolution 2022-01-9951;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a appuyé une demande relative au projet de loi 103 lors de son comité administratif du 9 décembre 2021 (MRC-CA-15952-12-21);

ATTENDU que le projet de loi 103 a été adopté le 7 décembre et qu'aucune modification aux articles 72, 73 et 75 n'a fait l'objet de débat ou de discussion en commission parlementaire;

ATTENDU que le projet de loi a été sanctionné le 9 décembre dernier;

ATTENDU l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'agriculture;

ATTENDU que l'objectif d'accroître la production agricole dans un but de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

ATTENDU qu'assurer la vitalité d'un noyau villageois en milieu rural et en région ne peut être abordé de la même façon que la gestion de la croissance d'un milieu urbain d'une grande agglomération;

ATTENDU que ces éléments sont susceptibles de générer des effets importants sur le dynamisme des municipalités rurales et vont à l'encontre du renforcement des cœurs villageois puisque les demandes d'exclusion pourront être de facto rejetées par la CPTAQ sous le seul motif qu'une municipalité voisine possède de tels espaces et sans avoir entendu les arguments des demandeurs;

ATTENDU que l'adoption de l'article 75 risque d'avoir un effet de concentrer tout développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

ATTENDU que le 2 novembre 2021, la FQM a demandé en commission parlementaire de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel;

ATTENDU que la MRC est consciente que cet enjeu représente une préoccupation commune pour l'ensemble des MRC;

ATTENDU que la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* reconnaît que les municipalités et MRC sont des gouvernements de proximité;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François à l'effet de :

- Réitérer la demande de retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local.
- Réitérer la demande que l'article 72 du projet de loi soit modifié, par le retrait, au deuxième alinéa, dans le paragraphe 5 des mots suivants : « sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada »;
- Demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement de retenir les propositions de la FQM et de l'UMQ eu égard au projet de loi 103, afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16063-03-22

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-67-1

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16064-03-22

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVE AU SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA MISE À JOUR D'OUTILS GÉOMATIQUES POUR LA TGIRT 062

ATTENDU que la MRC de Matawinie a été désignée responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (ci-après nommé le «PADF») pour la région de Lanaudière;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a été désignée responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région des Laurentides;

ATTENDU que le PADF prendra fin le 31 mars 2024 et devra être reconduit par le MFFP;

ATTENDU que les régions des Laurentides et de Lanaudière répondent d'une même direction régionale auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des régions et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'utiliser des outils communs permettant un meilleur échange de données;

ATTENDU que les TGIRT des deux régions, en collaboration avec le MFFP, développent une carte interactive pour mettre à jour et suivre les travaux forestiers et ainsi informer les utilisateurs de la forêt des activités en cours et à venir;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle dispose de ressources professionnelles permettant d'offrir un soutien technique en géomatique et que la MRC de Matawinie désire conclure une entente intermunicipale de fourniture de services professionnels visant à la soutenir dans l'élaboration et la mise à jour d'outils géomatiques pour la TGIRT;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de fixer les modalités administratives de cette entente de services;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'Entente de fourniture de services professionnels relative au soutien technique pour la mise à jour d'outils géomatiques pour la TGIRT 062 se terminant le 31 mars 2024.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16065-03-22

AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 20 minutes. Il est 15 h 55.

ADOPTÉE

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 16 h 15.

ADOPTÉE

À l'ouverture de la séance, M. Yves Bélanger est absent.

POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

La directrice générale mentionne qu'une proposition sera faite lors de la prochaine séance du conseil de la MRC du 22 mars 2022 et qu'un scénario budgétaire sera préparé dans le cadre du remplacement de la directrice générale adjointe, suivant les derniers développements.

**RETOUR SUR LES QUESTIONNEMENTS DES MEMBRES DU
COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCAL CONCERNANT LES
VACANCES ANNUELLES**

La directrice générale fait un retour suite aux questionnements soulevés par les membres du comité administratif concernant les vacances annuelles des cadres de la MRC. Un document présentant les principales modalités est présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 22.

Daniel Bourdon, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et
secrétaire-trésorière